



Droit de visite nourrisson 7mois

Par **katlenny**, le **26/12/2009** à **21:21**

Bonjour,
je suis mariée et avec mon mari nous avons un bébé de 7 mois je souhaite divorcer comment dois je procéder pour le droit de visite sachant que dans un premier temps je désire un droit de visite et non un droit de garde étant donné le jeune âge de notre fils, comment dois je faire tant que la décision de justice n'est pas rendue

cordialement

Par **Marion2**, le **26/12/2009** à **21:35**

Bonsoir,

Il faut tout d'abord contacter un avocat afin d'engager une procédure de divorce. Vous pouvez demander à l'avocat d'engager un référé (procédure plus rapide).

Vous ne pouvez pas imposer un droit de visite. C'est le JAF qui statuera d'un droit de visite et d'hébergement.

Tant qu'il n'y aura pas d'ordonnance de non-conciliation, le père a exactement les mêmes droits que vous concernant l'enfant.

Cordialement.